

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires

**Direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports**

**Arrêté du 4 octobre 2023**

**portant agrément d'une psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010  
relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif  
aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches  
essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains**

NOR : TRET2326307A

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 4 octobre 2023, la personne dont le nom suit est agréée pour une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité :

Psychologue : Camille BERTHERAT.